Que fait l'Ordre pour ses membres?

Mary Lou Gignac, MPA
Registratrice et directrice générale

La réglementation efficace est profitable tant pour la population de l'Ontario que pour les membres de l'ODO.

À titre de registratrice et de directrice générale, j'ai souvent eu des conversations sur une contradiction inhérente au travail de l'Ordre : c'est un organisme guidé par ses membres. En effet, l'ODO est financé et régi par ses membres (ils ont la majorité au conseil et aux comités), il dépend de la participation de ses membres et ces derniers bénéficient le plus directement de la plupart de ses services. La contradiction est que notre devoir officiel dicté par la loi est de protéger l'intérêt public, et non pas de servir nos membres. Les membres paient l'Ordre pour réglementer la profession dans l'intérêt public. Il n'est pas surprenant que certains membres demandent : « Que fait l'Ordre pour moi? ».

CE QUE L'ORDRE FAIT POUR SES MEMBRES

Les principaux avantages des membres d'un ordre d'une profession de la santé réglementée sont la protection du titre, l'assurance de la crédibilité de la profession, la définition de la profession et l'appui à l'apprentissage sur les lois et les règlements qui régissent leur profession.

Protection du titre

La *Loi sur les diététistes* réserve le titre de « diététiste », « diététiste professionnelle » et « diététiste professionnel » aux membres de l'Ordre. Ce titre distingue les professionnels réglementés de la nutrition (les diététistes) des fournisseurs non réglementés de services nutritionnels. L'Ordre fait connaître ce titre au public et donne suite à tous les rapports sur les personnes qui utilisent illégalement le titre de Dt.P. Voir page 12.

Réglementation et éducation du public pour assurer la crédibilité de la profession

Les études montrent que les gens connaissent le concept de la réglementation professionnelle et l'associent à des normes élevées. Grâce à Internet, il est facile de savoir qui est réglementé et à qui on peut demander des conseils nutritionnels en toute confiance. Les Dt.P. peuvent participer à nos activités d'éducation du public pour faire savoir qu'elles sont réglementées et ce que cela signifie en matière de normes de formation, de normes d'exercice, d'éthique, de conduite, de compétence continue et de reddition de comptes à l'Ordre.

Définition de la profession de diététiste

Les professions et leur champ d'application évoluent avec le temps. Dans le système de santé hautement réglementé, cette évolution exige souvent de supprimer des obstacles législatifs. Tout en prenant la perspective du public, l'Ordre s'engage pleinement dans les changements du champ d'application de la profession qui s'accompagnent de modifications des lois et

règlements provinciaux, des normes de compétence et d'exercice.

Les compétences et la formation nécessaires pour commencer à exercer définissent aussi les professions. L'Ordre travaille avec des partenaires du pays, par l'entremise de l'Alliance des organismes canadiens de réglementation des diététistes et du Partenariat pour la formation et la pratique en nutrition, afin de mettre à jour ces bases professionnelles importantes.

Les Dt.P. connaissent les lois et règlements

Les programmes de consultation sur l'exercice et d'assurance de la qualité de l'Ordre aident les Dt.P. à se tenir au courant des lois et d'autres obligations et attentes professionnelles.

L'Ordre leur offre des outils d'information, d'éducation, d'évaluation et de réflexion ainsi que des conseils individuels. L'utilisation grandissante de ces outils et les taux de satisfaction montrent que les Dt.P. bénéficient des interprétations et de la clarification de leurs obligations dans différents domaines d'exercice de leur profession. Le programme d'assurance de la qualité permet à l'Ordre d'assurer au public que les Dt.P. sont assujetties à des normes élevées de compétence continue.

La réglementation efficace est profitable tant pour la population de l'Ontario que pour les membres de l'ODO.

Le point sur le programme d'AQ

Barbara McIntyre
Nouvelle responsable du programme d'assurance de la qualité à l'ODO

L'Ordre des diététistes de l'Ontario a le plaisir d'annoncer que Barbara McIntyre occupe le poste gestionnaire du programme de l'assurance de la qualité à l'Ordre depuis le 21 mars 2011. Elle possède une vaste expérience en gestion de projets et de programmes, y compris en perfectionnement, en stratégies d'évaluation et en canaux de communication. Ces vingt dernières années, elle s'est concentrée sur le marketing et la vente de produits nutritionnels en travaillant avec des multinationales de produits pharmaceutiques. En plus de sa vaste expérience dans le secteur commercial, elle a aussi été diététiste clinique en Nouvelle-Écosse. Elle a la réputation d'une personne qui se fixe des objectifs et sait comment définir et réaliser des résultats de qualité.

Joignez-vous à nous pour lui souhaiter la bienvenue dans les programmes d'assurance de la qualité des professions de la santé. Vous pouvez la joindre à :

mcintyreb@cdo.on.ca
416-598-1725/800-668-4990, poste 233
FAX: 416-598-0274

BIENVENUE À CAROL CULHANE, NOUVELLE COORDONNATRICE DU PROGRAMME D'AQ

Carol a acquis une solide expérience dans l'administration de programmes de la qualité d'autres ordres professionnels. Elle possède d'excellentes compétences en communication et aidera les membres à s'acquitter de leurs obligations en matière d'assurance de la qualité. Elle sait aussi coordonner la création d'outils en ligne d'assurance de la compétence continue.

AU REVOIR À CELIA FLIESS

Celia Fliess était coordonnatrice du programme d'assurance de la qualité depuis 2009 et a récemment démissionné pour se consacrer à temps plein à des activités commerciales. Nous la remercions de son travail et lui souhaitons bonne chance dans ses nouvelles activités.